

## L'admission

L'admission s'effectue sur la demande de la famille ou du médecin traitant sur le site Via Trajectoire :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Une fois le dossier réalisé, un entretien de pré-admission est réalisé avec l'infirmière coordinatrice ou la cadre de santé, responsable du service. Il a pour objectifs de faire connaissance avec la personne accueillie et de présenter le fonctionnement de la structure.

## Personnes à contacter



### Infirmière coordinatrice

Aline GRIGNON

02-51-53-66-17

[a.grignon@ch-chataigneraie.fr](mailto:a.grignon@ch-chataigneraie.fr)

### Cadre de santé

Carole PELLETIER

02-51-53-65-01

[C.pelletier@ch-chataigneraie.fr](mailto:C.pelletier@ch-chataigneraie.fr)



### GRUPE public hospitalier et médicosocial des Collines Vendéennes

9, avenue du Maréchal Leclerc  
85120 LA CHATAIGNERAIE

02.51.53.65.65

[accueil@ch-chataigneraie.fr](mailto:accueil@ch-chataigneraie.fr)



## HEBERGEMENT TEMPORAIRE



## POUR QUI ?

C'est une étape du parcours de la personne âgée : retour d'hospitalisation, urgence sociale, situation de l'aidant qui peut déboucher, en fonction de l'appréciation du médecin, des proches ou des intervenants, sur un retour à domicile ou une entrée en EHPAD.

Il répond également, de manière exceptionnelle, à des personnes âgées valides ayant un besoin d'accompagnement social.

Un contrat de séjour d'une durée maximale de 90 jours est établi avec la personne accueillie.

## AIDES FINANCIERES POSSIBLES

- APA : allocation personnalisée d'Autonomie (Conseil Départemental)
- AL : Allocation Logement (CAF ou MSA)
- Aide Sociale (Conseil Départemental)

En fonction des ressources.

## UNE PRISE EN CHARGE ADAPTEE

L'établissement accueille des personnes pour qui le retour ou maintien à domicile devient difficile ou n'est plus possible.

L'hébergement temporaire répond :

- au besoin de répit de l'aidant dans le cadre d'un maintien à domicile,
- à une situation non programmée,

Les personnes accueillies sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire formée, qui prend également en charge les patients de médecine.

Le suivi médical est assuré par le médecin du service et une présence paramédicale a lieu 24h/24.



Selon les situations, des activités individuelles peuvent être proposées.

## LE CADRE DE VIE

L'unité d'hébergement temporaire de 10 lits est située au 1er étage de l'Hôpital, à proximité de l'unité de médecine. Elle comporte des chambres doubles et des chambres simples équipées de sanitaires et, à proximité, des salles de douches.



La salle à manger est spécifique à l'unité. Elle fait office de salon et de lieu d'activités. Elle est équipée d'une télévision et d'une bibliothèque.

Plusieurs petits salons peuvent être utilisés par l'entourage.